

L'ORTHOPHONIE EST UNE SCIENCE MÉDICALE, NEURO-COGNITIVE ET NON UNE SCIENCE SOCIALE

Le projet de rattachement de la Chaire d'Orthophonie (Département et URNOP), à la Faculté de Médecine n'est pas une création personnelle, puisque l'Orthophonie est un Département des Facultés de Médecine dans le monde entier, notamment au sein des pays Anglo-Saxons et en Europe, qui l'ont créée, dans les années 60 (au sein de leurs Facultés de Médecine).

Les travaux des découvreurs de ce Soins ont été lancés, au sein de services d'ORL et de Chirurgie Maxillo-Faciale : travaux des années 20 de Gouberina et de Colombat en audiophonologie et de Emil Froeschels, dont l'équipe des ORL de l'Hôpital Central de Vienne, a créé la première Société Savante du monde en Orthophonie, l'IALP, avec sa revue Folia Foniatica.

Ce Soins de Santé Publique spécialisé, est exercé, aussi bien en secteur libéral qu'en secteur hospitalier et en établissements spécialisés, à travers l'usage **de techniques adaptées, selon une méthodologie scientifique due à une solide formation de base en linguistique et en psycholinguistique, à la culture et aux langues orales pour les troubles d'acquisition et aux langues écrites pour les troubles d'apprentissage.**

Ceci veut dire que le Soins Orthophonique **ne peut pas être importé**. C'est aux algériens de le créer. Ces techniques seront constamment améliorées par la Recherche scientifique, laquelle a été créée dans les années 80 (spécialisation des thèmes des mémoires de graduation ; Magistère, 1987 ; premier projet CNEPRU, 1988 ; premier CMEP algéro-français, 1991 ; SAOR, 1992 ; Revue scientifique, 1993 ; Doctorat, 1995 ; Laboratoire, 2000 ; SAN, 2011 ; Unité de Recherches, 2013).

En 1979, en retour de Formation, j'ai trouvé une très grave erreur, doublée d'une hérésie académique, qu'il fallait corriger. En effet, une « Filière » de 02 ans, non conforme, sans enseignants spécialistes ni stages, appelée « Orthophonie », qui sera d'ailleurs reconnue comme étant « spécifique » (à l'Algérie...), par sa propre improvisatrice, une ex-coopérante, la nommée J. Zwobada, qui était installée à Alger comme institutrice, depuis 1964.

En complicité avec des psychologues de sa génération, tous repartis en France, elle la rattacha bizarrement au Tronc Commun de Psychologie de 02 ans, à l'ex-ISS du Caroubier, produisant des licenciés « hybrides, moitié psychologues-moitié orthophonistes », qui se feront même appeler « psychologues-orthophonistes », titre qui n'existe ni dans le monde ni dans le Décret 44 du 23/02/1973 ni dans le Décret 32 du 02/06/1987. Ces 02 Décrets créent respectivement « le Diplôme d'orthophoniste », puis la « Licence d'Orthophonie ». Voir Historique de la Fondation.

Elle se fit aider par les orthophonistes, elles aussi coopérantes, qui étaient, à l'époque, praticiennes au service d'ORL du CHU Mustapha, en tant que recrutée avec le même Diplôme académique de Paris 6 - UPMC - Faculté de médecine, que celui dont je suis titulaire (études poursuivies parallèlement au Doctorat de Paris 5). En France, ce Diplôme a été créé en 1966.

Et dès 1979, en retour de formation et à leur départ, je pris « le train en route », comme Cheffe de la Filière, avec, comme condition et pour objectif à terme immédiat, ceux d'enrayer le « spécifique » et d'y substituer l'universel, en refondant totalement le contenu pédagogique de la demi-licence, à moyen terme ; de créer le corps pédagogique spécialisé dans chaque trouble voco-verbal grâce au Cycle Magistère-Doctorat doublé de la Recherche scientifique en Orthophonie et à long terme, de créer le Département autonome d'Orthophonie, avec ses spécialités et doté de son Laboratoire.

De 1978 à 1999, en attendant la production des premiers Maîtres Assistants (1990...) et Maîtres de Conférence (1999...) en Orthophonie, la demi-licence continua de fonctionner, mais avec des contenus conformes, dont les cours de Neurolinguistique-Aphasie, de Phonétique orthophonique arabe (OPU 1984), le cours hospitalier (OPU 1992) et, surtout, avec l'enseignement massif, de l'explication de la pluridisciplinarité orthophonique, démontrant que l'Orthophonie n'est pas une spécialité psychologique, mais une discipline autonome, ayant ses propres spécialités, qui sont ignorées par la psychologie (OPU 1982 et 1988).

Tout ceci, malgré les meneurs des oppositions des nostalgiques de la « demi-licence », relais du « spécifique », que le produit du site de l'URNOP (leur bibliothèque secrète) neutralise et dément, par sa visibilité et sa lisibilité (jusqu'à 10.000 visites du monde entier/jour).

Les 03 cursus LMD d'Orthophonie, publiés dans le présent site, répondent à la norme pédagogique universelle, laquelle **implique le corps médical dans la formation**. Il ne reste donc plus qu'à respecter la norme juridique, c'est-à-dire, le rattachement du Département et de son Laboratoire, aux Facultés de médecine, ne fut-ce que pour mettre un terme aux confusions de l'Orthophonie avec la psychologie sociale des années 60, à l'heure du cognitivisme et des Neurosciences, ce qui porte atteinte à **la Santé du patient**.

Théoriquement justifié et fondé, le LMD, qui reçoit des candidatures de médecins, de tenants de Sciences du langage, de biologistes et de psychologues nationaux et internationaux, a enrayé le syntagme absurde de « psychologue-orthophoniste », fruit du « spécifique », dont les auteurs devraient rendre compte.

Le Liban et le Maroc, eux-mêmes, rattachent le LMD d'Orthophonie (qui leur est exporté), à leurs Facultés de Médecine. L'Université Alistiqlal de Palestine et la Fédération des Orthophonistes des Pays d'Afrique Francophones, le sollicitent aussi, ce qui range l'Algérie comme leader, en Orthophonie, des pays arabo-africains, inaugurant la coopération Sud/Sud et par-là, l'internationalisation de l'Enseignement Supérieur. Ainsi, vu la situation socio-économique, en l'absence d'experts et en tant qu'experte internationale, qu'ayant créé cette discipline avec le soin y attendant et qu'ayant produit tous les enseignants d'Orthophonie du pays, je suis convaincue qu'une simple **volonté administrative**, donnera à l'Orthophonie sa place naturelle, afin, pour former utile, de lui permettre de se développer à l'international.

Alger le 04/11/2018, Pr ZELLAL Nacira.